



COMMUNIQUE DE PRESSE KEMENNADEN D'AR GAZETENNERIEN

Le **Comité Académique des Langues Régionales (CALR)**, qui se réunit deux fois par an, s'est déroulé ce lundi soir 9 juillet au Rectorat de Rennes sur convocation de Mme le Recteur de l'académie de Rennes. Pour rappel, le conseil académique des langues régionales est une structure dont l'objectif est de réfléchir sur les orientations de la politique académique des langues régionales. À ce titre, il est consulté sur les conditions du développement de l'enseignement de ces langues et cultures régionales, sur leur développement dans le cadre de l'élaboration d'un plan pluriannuel et sur le suivi de cette politique. Outre les services du rectorat, il regroupe des représentants des mouvements associatifs et éducatifs ayant pour objet la promotion de la langue et de la culture régionales, des représentants du conseil régional, des représentants de personnels enseignants des écoles et des établissements.

Vous trouverez ci-dessous la **déclaration commune lue au début de la réunion du CALR ce lundi 9 juillet**.

Cette déclaration est co-signée par :

- KELENNOMP! (association des enseignants de et en langue bretonne),
- DIWAN,
- DIV YEZH BREIZH (association de parents d'élèves pour l'enseignement du/ en breton à l'école publique),
- DIHUN BREIZH (association des parents d'élèves pour le développement de l'enseignement bilingue français/breton et du gallo dans les filières de l'enseignement catholique),
- SGEN-CFDT Bretagne -Breizh.

« Nous souhaitons par cette déclaration préliminaire commune montrer notre appui aux lycéens du lycée Diwan de Carhaix ayant passé leur épreuve de mathématiques en breton et aux collégiens de Diwan ayant passé leurs épreuves de SVT en breton. S'il y a une correction de leurs copies, il n'est évalué que les parties rédigées en français.

Nous demandons solennellement à l'Education Nationale une évolution des épreuves afin qu'elles soient ouvertes à une rédaction en langue bretonne car il est nécessaire de tenir compte de l'évolution de la place de l'enseignement en langues régionales dans les différents systèmes d'enseignement bilingues associatifs, privés ou publics avec un élargissement du nombre d'élèves. De plus des possibilités sont déjà offertes dans le Code de l'Education (L 121-3) qui stipule que : « La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français. Des exceptions peuvent être justifiées : 1° Par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ; (...) »

Nous demandons à l'Etat de sortir d'un double discours. Alors que le Président de la République déclarait voici 15 jours lors de sa venue à Quimper "Les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons pérenniser leur enseignement", les décisions de l'Etat par l'entremise du rectorat de Rennes vont exactement dans le sens inverse.

Nous vous demandons donc de mettre en place la correction de l'intégralité des copies ayant été rédigés en langue bretonne pour cette année et aussi de permettre une extension de cette possibilité aux autres élèves scolarisés dans les 3 systèmes d'enseignement bilingue pour les prochaines années. »

Diwan 02 98 21 33 69 — diwan@diwan.bzh

Div Yezh Breizh 02 96 49 12 05 — renerezh@div-yezh.bzh

Dihun 09 81 22 64 49 — direction@dihunbreizh.bzh

Kelennomp ! 06 80 87 71 98 — contact@kelennomp.bzh

SGEN-CFDT Bretagne- Breizh 02 99 86 34 63 — bretagne@sgen.cfdt.fr